

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

*Citation de formation*

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



*Chien blanc*



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

*Texte de formation*

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Qu'est-ce que le droit à l'erreur face à l'administration ?

Si vous vous êtes trompé **l'administration**, le **droit de régulariser** votre erreur **sanction** (pénalité financière sur la prestation sociale due).

Par exemple : vous bénéficiez d'une prestation personnalisée d'autonomie, vous devez déclarer le changement de situation. Le droit à l'erreur vous permet de régulariser votre allocation.



Quelles administrations sont concernées par le droit à l'erreur ?

Toutes les administrations sont concernées.

Exemple

Caf , France Travail (anciennement Pôle emploi), Assurance maladie, Urssaf , Impôts

Quelles sont les conditions pour bénéficier du droit à l'erreur ?

Vous devez respecter les **3 conditions** suivantes :

Vous ignorez une règle ou vous faites une erreur **pour la 1<sup>ère</sup> fois**

Vous régularisez votre situation **de votre propre initiative** ou **à la demande de l'administration** dans le **délai indiqué**

Vous êtes de **bonne foi**. C'est à l'administration de prouver votre mauvaise foi ou que vous fraudez.

#### Peut-on bénéficier du droit à l'erreur quelle que soit l'erreur commise ?

**Non**, le droit à l'erreur ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Il s'agit d'une erreur grossière ou témoignant d'une négligence grave. Par exemple, une fausse déclaration.
- L'erreur ne peut pas être régularisée. Par exemple, absence ou retard de déclaration.
- La sanction est prévue par le droit de l'Union européenne
- La santé publique, l'environnement, la sécurité des personnes ou des biens sont mis en cause
- La sanction est prévue par un contrat
- Des obligations liées à une convention internationale s'y opposent. Par exemple, en matière de droit du travail.
- Il existe une procédure spécifique de régularisation des erreurs commises
- La sanction est pénale et n'est pas prononcée par l'administration

#### En pratique, comment faire pour bénéficier du droit à l'erreur ?

Vous devez **contacter l'administration** concernée **de votre propre initiative** pour régulariser votre situation.  
**L'administration** peut également vous inviter à **régulariser votre situation** dans un **déla**i qu'elle fixe.

#### Exemple

Vous avez oublié de déclarer à France Travail (anciennement Pôle emploi) que vous avez repris une activité professionnelle.  
Contactez France Travail de votre propre initiative [pour actualiser votre situation](#).  
Cela évite le versement à tort d'allocations que vous devrez rembourser par la suite.

#### À savoir

Vous pouvez **consulter** la liste des **erreurs les plus fréquentes** sur le site .

#### Questions – Réponses

[Peut-on demander à l'administration de vérifier une procédure ?](#)

**TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

Et aussi...

[Litiges avec l'administration : recours administratif, défenseur des droits](#)  
[Agir en justice contre l'administration](#)  
[Litige avec l'administration : saisir le Défenseur des droits](#)

#### Pour en savoir plus

[Oups.gouv.fr : vous avez droit à l'erreur](#)  
Source : Ministère chargé de l'économie  
[Le droit à l'erreur pour les impôts](#)  
Source : Ministère chargé des finances

#### Où s'informer ?

[Maison de justice et du droit](#)

#### Textes de référence

[Code des relations entre le public et l'administration : articles L123-1 à L123-2](#)



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS

EN CE MOMENT



Du 20 JUIL.

FESTIVAL

F  
o  
r  
m  
a  
t  
i  
o  
n  
d  
u  
2  
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS

